



**Fiche presse 1**

**Nouveau Grand Paris : Signature du 2ème contrat de développement  
Grand Paris Seine Ouest**

**13 novembre 2013**

**Les contrats de développement territorial**

## Les contrats de développement territorial

Pour faire de l’Ile-de-France une région compétitive et solidaire, la feuille de route du projet du Grand Paris ne se contente pas de tracer un plan de développement sans précédent du réseau de transport. Elle vise également à garantir un meilleur cadre de vie et un haut niveau d’emploi pour toute la région-capitale, notamment grâce à une politique de logement ambitieuse.

La déclinaison locale de ces objectifs se retrouve dans les contrats de développement territorial (CDT), qui définissent les **projets de développement économique et urbain** des territoires. Chaque CDT, qui recouvre un bassin de vie très important – en moyenne, un CDT couvre une surface de 50 km<sup>2</sup> et regroupe 5 à 8 communes et 260 000 habitants - **met en cohérence les politiques publiques sur un territoire.**

Contrat formalisé entre l’État et des collectivités locales, les CDT définissent une stratégie territoriale partagée, inscrite dans la durée. Pour ce faire, ils s’appuient sur **une organisation en mode projet** qui leur permet de dépasser les frontières thématiques et institutionnelles, et de **s’adapter à la grande diversité des territoires contractants.**

### État d’avancement

Suite à la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, qui a créé les CDT, **21 projets** ont été identifiés. À ce jour, **12 projets de CDT ont déjà été validés** et les 9 autres sont en cours d’élaboration. Des dispositions législatives sont en cours d’examen par le Parlement afin de reporter la date butoir de mise en enquête publique des contrats à fin 2014.

12 CDT validés	Validation	Enquête publique	Approbation	Signature
<b>Grand Paris Seine Ouest</b>	13-nov-2012	5 juin – 5 juil.	26-sept-2013	13 nov. 2013
<b>Campus Sciences et Santé</b>	30-nov-2012	27 mai – 29 juin	12-sept-2013	28 oct. 2013
<b>Sénart</b>	15-mars-2013	28 juin – 30 juil.	24-sept-2013	déc. 2013
<b>Territoire de la Culture et de la Création</b>	11-avr-2013	16 sept. – 18 oct.	mi-déc. 2013	mi-janv. 2014
<b>Val de France Gonesse Bonneuil</b>	25-avr-2013	30 sept. – 30 oct.	12-déc-2013	mi-janv. 2014
<b>Roissy Terres de France</b>	30-avr-2013	16 sept. – 18 oct.	27-nov-2013	mi-janv. 2014
<b>Grandes Ardoines</b>	22-mai-2013	15 sept. – 15 oct.	20-nov-2013	fin déc. 2013
<b>Est Ensemble</b>	03-juin-2013	16 oct. - 15 nov.	fin déc. 2013	fin janv. 2014
<b>Boucle Nord</b>	04-juin-2013	7 oct. - 8 nov.	fin déc. 2013	fév. 2014
<b>Pôle aéroportuaire du Bourget</b>	12-juil-2013	26 oct. - 28 nov.	mi-janv. 2014	mi-janv. 2014
<b>Paris-Saclay Territoire Sud</b>	02-sept-2013	Après municipales	-	-
<b>Grand Paris Est Noisy-Champs</b>	09-sept-2013	Après municipales	-	-

5 Accords-cadres signés	Signature
<b>Confluence</b>	24-juin-2013
<b>La Défense ouest, les deux Seine</b>	25-avr-2012
<b>Seine-Défense</b>	14-mai-2012
<b>Est Seine-Saint-Denis</b>	14-mars-2012
<b>Descartes Boucles de la Marne</b>	21-mars-2012

4 Accords-cadres à signer	Signature
<b>Orly</b>	nov. 2013
<b>Descartes Ouest</b>	-
<b>Versailles Saint Quentin Vélizy</b>	-
<b>Descartes Nord, Chelles Vaires</b>	-

## Contenu des 12 CDT déjà validés

Les CDT mobilisent tous les outils en faveur de la **construction de logements**, et notamment la mobilisation des terrains publics. Les 12 CDT validés, qui concernent 21,5 % de la population francilienne, représentent à eux seuls un engagement de 30 % de l'objectif régional de 70 000 logements par an. Les CDT précisent également le pourcentage de logements sociaux prévus sur les territoires.

Les CDT renforcent en outre le **développement économique** des territoires en affirmant leur identité, afin d'accroître leur visibilité régionale, nationale, voire internationale. Ils mettent en avant des pôles reposant sur la recherche scientifique de haut niveau, des pôles reposant sur des savoir-faire et des atouts existants, et des pôles reposant sur le développement d'identités composites.

Afin de renforcer l'**offre de mobilité**, les CDT s'efforcent de démultiplier l'effet structurant de l'implantation des gares du Nouveau Grand Paris avec de nombreux projets de transport visant à développer la desserte locale et à mailler plus finement le territoire. De nombreux CDT fixent ainsi des objectifs d'évolution de la mobilité en transport en commun et envisagent le développement de mobilités douces.

Les CDT s'intéressent également aux **enjeux environnementaux** des territoires. Ils participent à la transition énergétique et à la diminution des gaz à effets de serre par des actions sur l'habitat et les transports, et présentent des projets ambitieux pour la préservation des terres agricoles et le développement des espaces naturels.

Enfin, les CDT proposent des **actions culturelles**, qui contribuent à enrichir la vie locale et métropolitaine par l'organisation d'événements ou par l'implantation d'équipements.

## Les réalisations concrètes en matière de transport

Naturellement, les CDT s'appuient fortement sur les secteurs où l'arrivée du **Nouveau Grand Paris** pourra engendrer des mutations intéressantes. Le Nouveau Grand Paris est d'ores et déjà une réalité :

S'agissant du **plan de mobilisation**, plusieurs chantiers sont achevés :

- la modernisation du RER B au Nord (40 km de ligne ferroviaire et 300 000 voyageurs concernés, coût global : 250 M€) ;
- la mise en service du tramway T5 de Saint-Denis à Garges-Sarcelles (6,6 km et 36 000 voyageurs attendus, coût global : 216 M€) ;
- la mise en service du tramway T7 de Villejuif à Athis-Mons (11 km et 36 800 voyageurs attendus, coût global : 318 M€).

S'agissant du métro automatique **Grand Paris Express**, de nombreuses démarches nécessaires au lancement des travaux de la ligne 15 Sud en 2015 ont été entreprises :

- Le vote à l'unanimité par son conseil de surveillance d'un investissement de 5.295 M€, le 15 juillet dernier, a permis à la SGP d'attribuer les premiers marchés de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique concernant le premier tronçon Pont de Sèvres - Noisy Champs se tient depuis le 7 octobre et jusqu'au 18 novembre.